

L'ACCÈS À LA LANGUE FRANÇAISE ORALE ET ÉCRITE DANS UNE APPROCHE BILINGUE

LES APPORTS DU LPC POUR L'ACQUISITION DE LA LECTURE

Apprendre à lire est une activité cognitive et linguistique complexe qui repose sur la connaissance d'une langue, la langue Française et s'appuie sur les représentations phonologiques. Pour les enfants sourds, l'apprentissage de l'écrit qui entre dans le cadre du langage à constituer présente bien des difficultés.

Dans une approche bilingue, l'enfant sourd qui reçoit la langue des signes précocement a les moyens d'évoquer des événements bien avant de pouvoir les dire oralement. L'accès aux histoires, contes et littérature enfantine par la langue des signes va permettre également de développer les représentations symboliques et imaginaires qui favoriseront l'entrée dans l'écrit.

Parallèlement, les compétences linguistiques orales ne doivent pas être négligées mais au contraire développées avec une grande précision pour que l'enfant maîtrise les caractéristiques de la langue française orale qui lui faciliteront l'accès à la langue écrite.

C'est dans ce contexte que l'apport du LPC pratiqué de façon régulière et précoce va aider à différencier les deux langues et favoriser l'apprentissage de l'écrit en renforçant l'accès à la phonologie et aux autres aspects formels de la langue orale : la morphologie et la syntaxe.

22

Christine ROMAND

Orthophoniste
Chef de service paramédical
Centre Expérimental Orthophonique et
Pédagogique.
22/24, rue de Favorites
75015 PARIS
Tél 01 53 68 95 20
ceop@wanadoo.fr

L'écrit est omniprésent dans notre société et la lecture un réel enjeu pour les personnes sourdes car c'est un instrument privilégié d'accès au monde, un facteur d'intégration. L'apprentissage de l'écrit est donc capital pour les enfants sourds.

Mais la lecture ne suffit pas. Le lien lecture - écriture est également fondamental. Il est très important que les enfants sourds puissent écrire, produire un texte, mettre en mots leur pensée.

Or l'apprentissage de l'écrit présente bien des écueils pour ces enfants qui n'acquièrent pas aisément l'habileté des bons lecteurs.

Etre lecteur, c'est acquérir un code écrit et comprendre le sens du texte que l'on a sous les yeux .

Ecrire, c'est donner du sens à l'écrit que l'on produit et le mettre en forme pour permettre au destinataire de comprendre.

Lire et écrire sont deux activités complexes qui mobilisent de nombreuses opérations intellectuelles et qui renvoient à des compétences communicationnelles et linguistiques dont les pré-requis sont dans le langage oral.

Lire et écrire demandent de savoir gérer une suite d'énoncés en respectant les contraintes de la langue française. Plusieurs niveaux sont mobilisés :

- Phonologique : la correspondance entre l'oral et l'écrit. La conscience phonologique permet l'identification des phonèmes dans la chaîne parlée.
- Une conscience phonologique défaillante ou absente ne favorise donc pas l'accès à la lecture.
- Sémantique : la relation entre les signifiants et les signifiés, la construction du sens.
- Lexical : la connaissance du vocabulaire.
- Morphologique et syntaxique : les règles qui régissent les relations des mots entre eux.
- Pragmatique : la cohérence et pertinence du message, la relation entre le message et ses destinataires.

Ces compétences linguistiques présentent des difficultés pour les enfants sourds qui ne reçoivent pas la langue orale dans sa



totalité et qui, contrairement aux enfants entendants, n'ont pas une acquisition complète de la langue orale au moment où ils abordent l'écrit.

Par ailleurs, l'écrit joue un rôle très particulier dans l'enseignement du langage aux enfants sourds. En effet, l'écrit est l'aspect matériel de la langue qui la rend plus accessible à l'analyse : il la rend visible et permanente. De ce fait, il est très efficace comme support et renforcement pour l'acquisition de la langue orale que ce soit au niveau de l'articulation ou du langage.

L'écrit est donc à la fois un moyen et une fin.

Permettre aux enfants sourds d'acquérir les compétences nécessaires à la lecture et à la production d'écrits nous renvoie à notre pédagogie du langage et de la parole, aux représentations phonologiques, à la place accordée à l'écoute et à l'éducation auditive, aux choix des méthodes, des aides à la communication et à la problématique du bilinguisme si cette option est choisie : au rôle et à la place de chaque langue.

A propos du bilinguisme

Le choix du bilinguisme et des aides à la communication soulèvent des questions complexes qu'il convient de traiter loin des polémiques et du militantisme en ayant pour objectif d'adapter un projet pour chaque enfant et de savoir l'ajuster en fonction de ses possibilités et de son évolution.

Il faut toutefois préciser que le terme bilinguisme présente des particularités dans le cas des enfants sourds et ne renvoie pas exactement à la même chose que le bilinguisme chez les enfants entendants.

Alors que les enfants entendants sont en présence de deux langues orales, les enfants sourds sont confrontés à une langue de canal audio-oral et à une langue de canal visuo-gestuel.

Le bilinguisme langue des signes/langue orale présente une spécificité incontournable : le signifiant peut être émis simultanément en signe et à l'oral.

Une autre particularité est que les enfants sourds n'ont pas de réception identique des deux langues. Si la langue orale parvient à l'enfant entendant dans sa forme achevée, ce n'est pas le cas pour l'enfant sourd qui mettra bien plus de temps à l'acquiescer.

Enfin, il faut prendre en compte que la majorité des parents sont entendants et que la langue des signes n'est pas leur langue maternelle. Les familles qui parviennent à une maîtrise réelle de la langue des signes sont rares.

Une question se pose alors : parle-t-on tous de la même chose lorsque l'on parle d'une approche pédagogique bilingue ?

Peut-on parler de bilinguisme lorsque les signes sont balbutiants, lorsqu'ils sont pratiqués par des entendants qui font des erreurs, lorsque leur usage se réduit à la plus simple communication ? Y a-t-il bilinguisme lorsque la langue orale est plus ou moins occultée au profit de l'usage exclusif de la langue des signes ?

Au CEOP (Centre Expérimental Orthophonique et Pédagogique), le bilinguisme a été introduit au début des années 1980 suite à de nombreuses années de pratique monolingue et après l'introduction du LPC en 1978. Notre approche bilingue se poursuit aujourd'hui avec pour enjeu le traitement des deux langues à part entières avec deux systèmes différents pour référence.

Ce bilinguisme complexe qui articule nos pratiques instaure une dynamique permanente, ambitieuse mais également contraignante car il s'agit régulièrement de faire le point pour préciser nos actions.

Qui fait quoi ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Quelles aides à la communication propose-t-on ? A quel moment introduit-on le LPC ? Quel rôle le LPC va-t-il tenir ? Quelles aides à la communication vont faciliter la lecture ? Quels sont les apports du signe et ceux du LPC pour l'acquisition de la lecture ?

A propos des aides à la communication : le français signé, le LPC

Notre postulat de base est que seuls les professionnels sourds et les parents sourds peuvent prétendre à une maîtrise réelle de la Langue des Signes.

Les professionnels entendants utilisent la langue française orale en adaptant le message à la réception de l'enfant, en privilégiant les indices supra-segmentaux telle que la prosodie et veillent, par un travail d'accompagnement parental, à aider les familles entendant à faire de même.

Les aides à la communications sont introduites d'emblée pour faciliter la compréhension de l'enfant.

En éducation précoce, nous utilisons le français oral ponctué de signes afin d'établir d'emblée le lien signifiant/signifié, puis, suivant les capacités de l'enfant et son évolution, notre projet préconise le passage progressif vers l'oral codé (LPC).

Ainsi, les enfants qui ne présentent pas de difficultés spécifiques d'accès à l'oral vont être exposés au code dès le plus jeune âge.

Ces enfants peuvent accéder à de bonnes possibilités de parole, à des représentations phonologiques stables, à une compréhension et une expression correcte en langue française.

Leur cheminement passe par une communication première multimodale qui conduit à une compétence linguistique précoce en signes, seule compétence que le tout jeune enfant sourd peut réellement maîtriser. Cette compétence linguistique se complète, aussitôt que possible par la compétence en langue orale incluant une conscience phonétique et débouche sur la langue écrite.

L'introduction précoce des signes dans notre approche bilingue a pour but de donner une langue première tout en y associant l'accès à l'oral et en accompagnant les parents pour que les premières interactions linguistiques de la dyade mère-enfant favorisent le développement des compétences langagière du très jeune enfant sourd.

Puis, l'introduction du LPC va permettre de différencier les deux langues ; la langue des signes étant toujours présente par le biais de l'éducatrice sourde ou du professeur de langue des signes.

Pour d'autres enfants, la présence de troubles associés à la surdité rend plus malaisé l'accès à l'oral. Ces enfants vont suivre un cheminement quelque peu différent. L'oral est toujours proposé mais il est renforcé par le signe.

L'introduction de l'écrit permet ensuite un retour vers l'oral et la prise de conscience phonologique. Il n'y a pas de renoncement au LPC pour ces enfants mais son introduction est plus progressive, souvent plus tardive, adaptée à leurs possibilités et à leurs besoins afin d'en obtenir également les bénéfices pour la maîtrise de la langue orale et écrite. Pour ces enfants, la cohabitation des aides à la communication, Français signé et LPC, dure plus longtemps et demande une réflexion plus pointue.

Le Français signé, un pis aller ?

Le Français signé n'est pas une langue mais une aide à la communication. Il permet de visualiser la langue française pour faciliter l'accès au sens en recourant aux signes en tant que support de la parole. Le locuteur combine le lexique de la L.S.F. selon les règles de la syntaxe du français.

Son utilisation précoce chez le tout jeune enfant sourd permet d'étayer l'élaboration de la relation signifiant/signifié.

Il permet également à des parents entendants de concilier leur langue avec un mode d'expression accessible à leur enfant. Cela leur donne la possibilité d'assumer leur rôle de parents en permettant à leur très jeune enfant d'entrer dans la communication : de comprendre et d'être compris.

Pour être efficace, ce mode de communication repose sur une bonne connaissance de la Langue des Signes car les choix opérés doivent être pertinents.

Mais le Français signé confronte vite ses utilisateurs à ses limites : danger du transcodage, termes polysémiques générateurs

de contre-sens et tournures idiomatiques dont la traduction littérale en signes est ridicule.

D'autre part, le Français signé ne visualise ni les formes morphologiques, ni les petits mots de la langue française orale et ne permet pas de développer les représentations phonologiques dont le recours est nécessaire à l'apprentissage de la lecture.

Son utilisation n'est donc pas l'idéal pour que les enfants sourds développent des compétences linguistiques orales précises qui permettent un lien avec l'écrit.

Dans sa forme optimale, l'exécution des signes doit être juste, doublée de mouvements labiaux clairs ainsi que de l'usage de la voix dont la prosodie apporte des informations linguistiques fondamentales.

Le LPC, une solution miracle ?

Le LPC ne doit pas être considéré comme une aide à la production de la parole ni comme une méthode.

C'est une aide à la communication efficace qui apporte les informations manquantes et dissipe les ambiguïtés de la lecture labiale, un système de représentation visuelle de la chaîne parlée dont l'unité de base est la syllabe.

Le codage de toute la chaîne parlée donne à l'enfant sourd une représentation visuelle des caractéristiques de la langue orale et en permet l'appropriation des formes phonologiques, morphologiques et syntaxiques.

La pratique régulière du LPC par l'entourage de l'enfant, à la maison et à l'école, favorise l'acquisition de la langue française orale et facilite l'accès à l'écrit.

Toutefois, si le LPC est incontestablement une technique efficace d'aide à la réception de la langue parlée, ce n'est pas une solution miracle.

C'est un outil dont l'utilisation doit s'inscrire dans une stratégie de communication avec l'enfant sourd. Ainsi, il faut non seulement s'assurer de la compréhension mais aussi que le bain de langage délivré

à l'enfant soit suffisamment riche en quantité et en qualité.

Il faut également être vigilant à la façon dont l'enfant reçoit le code. En effet, si les informations données par les clés sont sans ambiguïté sur le plan de la forme, elles ne sont porteuses de sens que si le mot codé est connu. Les clés n'évoquent rien par elles-mêmes. Dans le cadre d'une approche bilingue, il est nécessaire que cela soit clair pour l'enfant afin qu'il ne confonde pas le code avec le signe et qu'il fasse bien la différence entre les deux langues.

Enfin, pour une utilisation optimale du code, il faut être très vigilant à bien garder l'aspect naturel de la parole, à respecter la prosodie dont le rôle est capital, à utiliser les gestes de désignation et les renforcements apportés par les expressions du visage.

L'apprentissage de la lecture : apport du signe, apport du LPC

L'apprentissage de la lecture, confronte les enfants à deux stratégies : l'assemblage et l'adressage. Pour que les enfants développent des habiletés à devenir de bons lecteurs, il ne faut négliger aucune de ces approches et avoir une attention particulière à la voix phonologique afin que les confusions dues à la surdité ne soient pas un écueil et que le lien oral-écrit se mette correctement en place.

La voie phonologique ou assemblage fait appel à la conscience phonétique liée à l'image visuelle des lettres et à leur combinatoire.

La voie lexicale ou adressage renvoie au mots que l'enfant a mémorisé et qu'il peut évoquer directement.

D'autre part, l'apprentissage de l'écrit, lecture et écriture, fait appel à la connaissance de la langue tant sur le plan du sens que de la forme.

Il faut avoir du langage pour être apte à comprendre ce que les autres disent ou écrivent.

L'accès à la lecture et à l'expression écrite sera donc à la fois le fruit des potentiels de l'enfant sourd, des stimulations familiales, de ses compétences linguistiques et de la pédagogie mise en place pour lui faire concevoir la langue.

Le langage à constituer

Système organisé, instrument codifié, le langage adopte différentes matérialités : la parole et l'écriture, les gestes (dans le cas de la langue des signes).

Il est la matière de la pensée (fonction de représentation) et l'élément de la communication (fonction sociale).

L'enfant sourd profond de naissance confronté à une langue orale dont il ne perçoit pas la forme finie n'en perçoit pas tous les éléments : les indices qui lui parviennent restent incomplets et lacunaires, beaucoup d'informations lui échappent. Le langage est appréhendé sous une forme tronquée, avec des zones de confusions ce qui n'offre aucune sécurité à l'enfant.

L'acquisition de la langue française orale et écrite est longue et demande des efforts à l'enfant qui est toujours confronté à des manques linguistiques ou culturels ce qui ne facilite pas la maîtrise du français écrit. Or, c'est par la maîtrise de l'écrit que les sourds auront le meilleur accès à la culture et à l'information (romans, journaux, livres, internet, sous-titrages etc...).

Face à ce paradoxe et à cet enjeu, la pédagogie du langage doit donc faire l'objet d'une attention spécifique car elle va être déterminante.

La tâche, complexe mais passionnante de l'orthophoniste est de rendre la langue explicite, faire saisir les formes linguistiques, permettre de concevoir les concepts et de les mettre en mots. L'apprentissage de la langue, mélange de découvertes, de choix, de contraintes et de normes, sera favorisé si l'orthophoniste parvient à créer avec l'enfant et sa famille un espace de plaisir partagé.

Cet enseignement du langage, qui va s'appuyer très vite sur l'écrit, requiert une

progression cohérente et opportune pour permettre la justesse de la représentation mentale, la compréhension du langage avec ses nuances.

Les opérations mentales telles que l'analogie qui permet la généralisation et l'abstraction, l'anticipation, la déduction qui donne accès à l'implicite sont absolument capitales.

Il s'agit de donner à l'enfant les moyens de créer des énoncés personnels de qualité en langue orale et écrite, d'exprimer ses opinions, ses sentiments, d'accéder à l'irréel, l'imaginaire en visant deux fins essentielles : lui donner en même temps la langue et sa fonction.

C'est dans ce contexte du langage à constituer que s'inscrit l'apprentissage et la maîtrise de la langue française écrite (lecture et transcription). Il va s'agir de proposer aux enfants des aides et des facilitations pour favoriser l'acquisition de la lecture en tenant compte des caractéristiques de la langues et des procédés que l'enfant doit utiliser pour apprendre à lire.

La lecture et la langue des signes

La Langue des Signes, langue à part entière, permet une verbalisation authentique des opérations intellectuelles fondamentales : juger, argumenter, démontrer, raisonner...

Cette langue qui se transmet de "main à œil" présente, dans son aspect formel, une totale indépendance par rapport à la langue française. Elle a une syntaxe et une structure propres. Les correspondances avec le Français se font par signe-mot ou signe-concept.

La L.S.F. ne s'écrit pas et les enfants sourds découvrent l'écrit à travers une autre langue : la langue française.

Cependant la L.S.F. peut apporter quelques facilitations pour l'accès à l'écrit.

Le mot signé peut être un support à l'évocation ou une aide pour une saisie plus rapide du sens. Le renforcement est positif au niveau sémantique.

Cependant il faut bien avoir conscience que le signe ne présente aucun lien avec la représentation phonologique de la langue orale.

L'aide précieuse qu'apporte la LSF est principalement, avant l'entrée dans l'apprentissage de l'écrit, de faciliter l'accès précoce à l'imaginaire, de permettre aux tous jeunes enfants l'accès à la littérature classique enfantine grâce au professionnel sourd qui raconte régulièrement des histoires et des contes en langue des signes.

Pour que le goût de lire soit présent plus tard, il est très important de permettre aux jeunes enfants d'avoir suffisamment l'occasion "d'écouter" des histoires dans une langue qui leur est accessible pour pouvoir en imaginer eux-mêmes.

La lecture et le LPC : le lien oral-écrit et les représentations phonologiques

L'écrit présuppose la connaissance des aspects formels de la langue : ses représentations phonologiques, ses formes morphologiques et syntaxiques, habiletés que le LPC contribue à développer.

Les représentations phonologiques permettent le mécanisme d'assemblage qui fait correspondre les graphèmes et les phonèmes.

Meilleures seront les compétences phonologiques, plus aisé sera l'entrée dans l'écrit car l'enfant fera le lien entre la forme orale et la forme écrite correspondante.

Du fait de la déficience auditive les représentations phonologiques sont floues, insuffisantes pour que les enfants sourds sévères ou profonds produisent spontanément une parole intelligible (même si ces dernières années, les progrès apportés par l'implant cochléaire et la prothèse numérique sont considérables).

Ces compétences phonologiques vont être acquises par des approches multimodales et complémentaires. Elles seront le résultat d'un travail conjoint dans différents domaines : l'éducation auditive, la parole et la lecture et vont être renforcées très efficacement par le LPC dont l'apport est fondamental.

Présentée dans un contexte de plaisir et de créativité, l'éducation auditive est indissociable du port des prothèses ou de l'implant cochléaire. Elle est capitale pour parvenir à la meilleure réhabilitation fonctionnelle possible des capacités auditives et vise à développer la perception de l'environnement sonore, la perception de la parole et le contrôle audio phonatoire.

Effectué un climat de confiance et d'assurance, le travail de l'articulation a pour objectif de permettre à l'enfant de constituer son système phonologique et sa conscience phonétique, d'acquérir la meilleure intelligibilité de parole possible.

Enfin, l'apprentissage de la lecture en permettant aux enfants d'accéder à la conversion phonie-graphie, en associant la graphie à la forme labiale et à l'image acoustique va renforcer et clarifier les compétences phonologiques que l'utilisation régulière et précoce du LPC développe et précise.

L'importance de travailler les unités syllabiques est capitale pour que l'enfant se représente bien le système.

Il est possible alors et très souhaitable de faire régulièrement des exercices métalinguistiques : consciences phonétique, rimes, segmentation de syllabes, substitutions phonémiques, jeu de mots, charades, etc

L'habileté des enfants à jouer sur les sons, les syllabes et les mots peut être développée en maternelle et précisée au CP. Cette habileté est grandement facilitée par l'emploi précoce et régulier du LPC.

Avec la découverte de l'écrit, le codage en LPC facilite alors la représentation mentale de la forme orale en lien avec la forme écrite.

L'installation et la saisie du fonctionnement de l'assemblage doit être liée avec le sens : évocation d'une image mentale qui peut être vérifiée par le dessin, le mime, le signe.

Les mots ainsi appris pourront ensuite être mémorisés et être traité par voie d'adressage avec une mise en relation correcte de toutes les formes : forme orale, écrite et signée.

Conclusion

Le Professeur J.C. LAFON disait : "Les conséquences de la surdité profonde peuvent être totalement transformées par une action cohérente menée à partir du dépistage précoce et englobant toutes les techniques favorisant la communication".

Avant tout, précise Denise SADEK ; "il est essentiel que l'enfant comprenne que les formes visuelles, auditives, tactiles, graphiques et articulatoires sont données à une fin : celle de signifier".

L'importance du LPC ne doit pas être minimisé dans le cadre d'un projet bilingue mais au contraire s'inscrit dans l'appropriation des compétences langagières du jeune enfant, renforce l'acquisition de la langue française orale ainsi que les compétences nécessaire à l'accès à l'écrit.

